

Compte rendu commun
des CAP Locales n°1 et 2
Liste d'aptitude 2018

Évreux, le 15 novembre 2017

Ces CAPL se sont déroulées les 14 et 15 novembre 2017.

Après lecture des liminaires de Solidaires Finances Publiques et de la CGT, le Président de la CAP Locale nous a indiqué comme chaque année, il prendrait le temps nécessaire pour répondre sur les dossiers évoqués. Cependant, si un dossier présenté n'a, à ses yeux, aucune chance d'être retenu par la Direction Générale, il ne s'étendra pas dessus.

Il a rappelé qu'il souhaite identifier de futurs bons contrôleurs et non d'excellent agent C. Il dit de lui « qu'il fait un travail objectif et essaie d'être aussi inventif que possible pour trouver les bons potentiels » ...

Nous sommes ensuite passé à l'ordre du jour.

Pour la CAPL n° 2 (C en B):

Le président nous a confirmé que pour cette année, il y avait 4 potentialités de promotions et nous a rappelé comme l'année passée qu'il ne fallait pas trop figer la liste des agents proposés, en vu de la CAP de l'année prochaine et ainsi laisser la place au débat. Par conséquent, il se conformera aux prescriptions de la DG et ne proposera que 5 agents en excellent.

Notons que 32 collègues ont postulé pour 2018.

La Direction ayant proposé 2 noms « excellent » dans son projet, nous avons indiqué au Président que nous évoquerions plusieurs dossiers et qu'il lui appartiendrait ensuite de compléter sa liste.

Nous avons donc demandé l'avis du directeur sur tous les dossiers pour lesquels nous étions mandatés, à savoir 23 dossiers. Après cet exercice, le Président a suspendu la séance afin de compléter les listes des agents proposés «excellent» et «très bon» et d'établir le classement des agents.

Au retour, il nous a présenté ses listes avec 5 agents classés en « excellent », les 2 « excellents » et le « très bon » de l'année dernière ainsi que 2 nouveaux dossiers.

L'administration a ensuite indiqué qu'elle souhaitait limiter le nombre d'agents dans le vivier et n'a donc proposé que 2 noms en « très bon » et 3 en « à revoir ++ ».

Pour la CAPL n°1 (B en A) :

Pour l'année 2018, le département ne dispose d'aucune potentialité de promotion de B en A. Cependant 20 collègues ont postulé.

Le président a donc indiqué en préalable à l'examen des dossiers qu'il ne souhaitait pas classer de nouveaux agents en « excellent » et « très bon » pour ne pas bloquer les CAPL à venir et cela sur plusieurs années. Il craint en effet, que nous ne disposions à l'avenir seulement d'un potentiel tous les 2 ans voire moins.

Solidaires Finances Publiques a donc demandé l'avis du directeur sur tous les dossiers pour lesquels il était mandaté, à savoir 10 dossiers. Après examen des candidatures, conformément à ce qu'il avait annoncé, le président n'a pas souhaité abonder les listes. Le dossier déjà classé en « excellent » l'année dernière mais non promu est resté « excellent » ainsi que les deux dossiers déjà classés « très bons » restés « très bons ».

Les autres candidatures ont été classées « à revoir ».

En conclusion :

Pour Solidaires Finances Publiques, tous les dossiers devraient être présentés en CAP nationale. Nous dénonçons donc les directives de la Direction Générale qui ne permettent pas l'examen de toutes les candidatures en national et qui contingentent le nombre d'excellents.

De plus, le fait de comparer les agents, et ce sur des critères trop subjectifs tels que la notation, les appréciations littérales ou le profil croix, reste un exercice que nous nous refusons à exécuter et à cautionner.

Nous sommes favorables à une voie alternative de promotion pour les agents qui n'ont pas pu, pour différentes raisons, accéder à la catégorie supérieure.

Solidaires Finances Publiques a donc voté CONTRE les propositions de la Direction sur les listes « excellent », « très bon » et « à revoir », non pas contre les agents figurants sur ces listes mais bien pour l'ensemble des motifs évoqués ci-dessus et du fait de la baisse significative des potentialités de promotions.

Les élus de la CAP Locale N° 1 et 2.